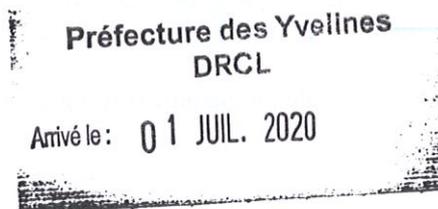


DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20
Affichage le : 26/06/20
Transmission préfecture le : 26/06/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200626-lmc1115429-BF-1-1
Du : 26/06/20
Délibération exécutoire le : 26/06/20

ANNULE ET REMPLACE
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET PRINCIPAL CLÔTURE
D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu délibération du Conseil Départemental n° 2020-CD-1-6071.1 en date du 31 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal présenté par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour adoptant le budget supplémentaire 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Sont adoptées les autorisations de programme recensées dans la maquette de budget supplémentaire annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2020-CD-1-6160.1.

Aucune clôture d'autorisation de programme et d'engagement n'est recensée au budget supplémentaire 2020.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - BUDGET PRINCIPAL CLÔTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capioux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.

